

**0COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROBERVAL
DU MARDI 11 FEVRIER 2020**

Date de la convocation : 04 Février 2020

Date de l'affichage : 04 Février 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 10

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Martial BUTEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martial BUTEAU, Maire,

Michel VERPLAETSE, Adjoint au Maire,

Jacky BERTRAND, Bruno GAIME, Didier HIMPE, Sylvie LECLAIR, Hervé RENAULT, Michel SINEAU, Marielle TOUBANCE, Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSÉ :

Gabriel BRUCHET donne pouvoir à Michel VERPLAETSE

ABSENT :

Fabrice KOCIELSKI

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

À l'unanimité, Madame Sylvie LECLAIR, est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18 h 30 heures

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 26 Novembre 2019.

DÉLIBÉRATION N° 01-2020 BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2019

Madame le Receveur Municipal ayant fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget communal, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce document dont les résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

Monsieur le Maire sort de la Salle du Conseil.

Déficit d'investissement : 11 944.85 €

Excédent de fonctionnement : 199 173.63 €

Résultat de clôture de l'exercice 2019 : 187 228.78 €

Sous la Présidence de Madame Marielle TOUBANCE, doyenne des conseillers, après délibération, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité le Compte de Gestion 2019 du budget communal.

DÉLIBÉRATION N° 02-2020 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS AU BP 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 :

Le Compte Administratif 2019 de la Commune de Roberval est soumis au vote du Conseil Municipal pour approbation, sous la présidence de la doyenne d'âge Madame Marielle TOUBANCE.

Monsieur le Maire sort de la Salle du Conseil.

Il a fait apparaître un résultat global cumulé + **199 173,63** en fonctionnement et - **11 944,85 €** en investissement, dégagant ainsi un excédent global de **187 228,78 €**.

Afin de couvrir le besoin de financement d'investissement, c'est **11 944,85 €** sera prélevé sur le résultat de fonctionnement (affectation 1068).

Il restera donc un excédent de **187 228,78 €** en fonctionnement qui constituera l'excédent reporté.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil. Sous la Présidence de Madame Marielle TOUBANCE, doyenne des conseillers, le Conseil Municipal vote et **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

AFFECTATION DES RESULTATS AU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal est appelé à affecter les résultats 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

- Affectation en investissement pour **11 944,85 €**
(ligne 1068 en recettes)
- Résultat reporté d'investissement pour – **11 944,85 €**
(ligne 001 en dépense)
- Résultat reporté de fonctionnement pour **187 228,78 €**
(ligne 002 en recettes)

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame Marielle TOUBANCE, Présidente de séance, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité l'affectation des résultats de 2019 au Budget Primitif 2020.

DÉLIBÉRATION N° 03-2020 AUTORISANT LE MAIRE À EFFECTUER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS EN 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT), SOIT 35 651,78 € (142 607.14 EUR/4).

Le Maire fait part aux membres du conseil la nécessité de suivre la recommandation du percepteur de Pont Sainte Maxence d'établir une délibération autorisant le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2019 (hors remboursement d'emprunt), soit **35 651,78 € (142 607,14 €/4)**.

M. BUTEAU propose au Conseil de me permettre d'effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2019 (hors remboursement d'emprunt), soit **35 651,78 € (142 607,14 €/4)** avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE

Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2019 (hors remboursement d'emprunt), soit 35 651,78 € (142 607,14 €/4), jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020.

DÉLIBÉRATION N° 04-2020 RENOUVELEMENT DU CONTRAT AVEC LA SARL LENTE PAYSAGES POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS 2020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'entretien des espaces verts, est assuré par l'entreprise Lenté PAYSAGES.

Considérant que le contrat d'entretien de ces espaces verts est arrivé à échéance et que cette entreprise donne entière satisfaction.

DÉLIBÉRATION N° 03-2020 AUTORISANT LE MAIRE À EFFECTUER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À HAUTEUR DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS EN 2019 DU BUDGET DE LA COMMUNE (HORS REMBOURSEMENT D'EMPRUNT), SOIT 35 651,78 € (142 607.14 EUR/4).

Le Maire fait part aux membres du conseil la nécessité de suivre la recommandation du percepteur de Pont Sainte Maxence d'établir une délibération autorisant le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2019 (hors remboursement d'emprunt), soit **35 651,78 € (142 607,14 €/4)**.

M. BUTEAU propose au Conseil de me permettre d'effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2019 (hors remboursement d'emprunt), soit **35 651,78 € (142 607,14 €/4)** avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 30 avril 2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE

Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2019 (hors remboursement d'emprunt), soit 35 651,78 € (142 607,14 €/4), jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2020.

propose le renouvellement du Contrat pour l'année 2020 pour un montant de 24 726 € TTC.

Ce contrat d'entretien comprend sur la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 :

Rue de l'Eglise :

Nettoyage accotement 1072 m, avec élagage des arbres de la rue + autour de l'Eglise, 93 sujets, tonte 4716 m²

Place du château :

Nettoyage accotement 50 m, tonte 1458 m²

Les Carriees :

Fauchage 400 m

Route de Guidon :

Nettoyage accotement 720 m (du château au tunnel), fauchage 1000 m², élagage de 42 arbres, tonte 2820 m²

Rue des Ecoles :

Nettoyage accotement 100 m,

Chemin de la Brune :

Nettoyage accotement 50 m (avec entrée du tunnel), tonte 260 m² (avec entrée du tunnel)

Chemin de Fosse :

Fauchage 600 m

Place du Clavaire de Fosse :

Nettoyage accotement 60 m, élagage de 3 tilleuls et 8 m de Buis

Chemin du Marais :

Nettoyage accotement 900 m, tonte 200 m²

L'avoir de Fosse :

Nettoyage accotement 50 m, tonte 165 m²

Cavée de l'Eglise :

Fauchage 800 m, tonte 200 m²

Chemin d'Harcelay :

Nettoyage accotement 210 m, Fauchage 245 m, tonte 290 m²

Cavée Martine :

Nettoyage accotement 120 m, tonte 240 m²

Fond Maillet :

Nettoyage accotement 150 m compris élagage arbustes et massif, tonte 300 m²

Cimetière :

Fauchage 100 m², tonte 450 m²

Au minimum 2 passages dans l'année pour le fauchage des fossés et nettoyage des accotements.

Elagage des arbres 1 fois par an.

Ramassage des feuilles à l'automne.

1 Tonte tous les 15 jours du 15 mars au 30 novembre sur la surface indiquée avec ramassage et finition fil nylon.

Nettoyage et évacuation des déchets en décharge contrôlée.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien des espaces verts avec SARL Lenté PAYSAGES pour l'année 2020 et d'autoriser le Maire à le signer.

Ce contrat s'élève à 24 726 € TTC.

PERMANENCE ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2020.

En prévision des prochaines municipales des dimanches 15 et 22 mars 2020, je propose aux élus de choisir leurs créneaux horaires pour tenir le bureau de votes ce dimanche

Dimanche 15 mars	Assesseur	Président	Assesseur
8h – 10h30	VAN WETTEREN Christian	BUTEAU Martial	HIMPE Didier
10h30 – 13h	DARAS Sylvie	VERPLAETSE Michel	TOUBANCE Marielle
13h – 15h30	RENAULT Hervé	BUTEAU Martial	LECLAIR Sylvie
15h30 – 18h	RENAULT Virginie	BUTEAU Martial	SINEAU Michel

Dimanche 22 mars	Assesseur	Président	Assesseur
8h – 10h30	VAN WETTEREN Christian	BUTEAU Martial	HIMPE Didier
10h30 – 13h	DARAS Sylvie	VERPLAETSE Michel	TOUBANCE Marielle
13h – 15h30	RENAULT Hervé	BUTEAU Martial	LECLAIR Sylvie
15h30 – 18h	RENAULT Virginie	BUTEAU Martial	SINEAU Michel

Secrétaire : ENGELS Pascal

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BUTEAU relate ses six années de mandat et remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour leur collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 15 heures.
Fait et délibéré en séance, les jours, mois, et an susdits.

Le Maire

Martial BUTEAU

Monsieur Jacky BERTRAND	
Monsieur Martial BUTEAU	
Monsieur Bruno GAIME	
Monsieur Didier HIMPE	
Madame Sylvie LECLAIR	
Monsieur Hervé RENAULT	
Monsieur Michel SINEAU	
Madame Marielle TOUBANCE	
Monsieur Michel VERPLAETSE	